
Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI

OBJET : Soutien à un projet de prévention sur le site du centre commercial de Littré à Ozon.

Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 2011, la commune de Châtellerault a adopté une délibération portant création du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Châtellerault dont les objectifs ont été fixés par la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la Délinquance. L'amélioration des aménagements de prévention situationnelle et la prévention de la délinquance des jeunes sont deux des objectifs majeurs de cette stratégie

Dans ce contexte, un projet de réaménagement d'un passage situé dans le centre commercial de Littré à Ozon est né. Les travaux à réaliser visent à limiter les risques d'appropriation de l'espace au profit d'un groupe dans le cadre d'un chantier loisirs consistant en la réalisation d'une fresque. La Commune de Châtellerault vous propose de soutenir ce projet de chantier loisirs porté par le syndic de copropriété de Littré.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1 à L2211-5 et D2211-4 et L5211-59,

VU la loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la Délinquance,

VU la délibération n°9 du conseil municipal du 19 mai 2011 portant création du Conseil Local de Prévention de la Délinquance,

VU la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance de la commune de Châtellerault signée le 23 mai 2011,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT qu'en vertu de la volonté du législateur, le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune,

CONSIDERANT les conclusions du diagnostic local de sécurité conduit sur la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT le travail des groupes du CLSPD qui ont fait remonter le besoin de faciliter le partage de l'espace sur une partie du centre commercial de Littré ainsi que l'utilité d'associer les jeunes dans le cadre d'un chantier loisirs,

CONSIDERANT le projet d'action de l'association Syndicat des copropriétaires du centre commercial n°1 rue Alfred de Vigny qui est d'intérêt local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de soutenir ce projet de chantier loisirs à hauteur de 350 euros, subvention versée à l'association Syndicat des copropriétaires du centre commercial n°1 rue Alfred de Vigny.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 110/6574/4510 .

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N° 3972
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM